

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 16 février 2017 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, BROSSARD Anne, CHARPENTIER Marc, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, PINEAU Nathalie, PORTMANN Christiane, ROBLIN Benoît, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, SALACRUCH Françoise, RUESCAS Flora

Absents excusés : HERAUT Patrick (pouvoir à BRUNIER Christian), PENIN Benjamin (pouvoir à PORTMANN Christiane)

Secrétaire de séance : LOUIS Joël

Date de convocation : 6 février 2017

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2017 est approuvé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter le point suivant : inscription au budget annexe lotissement des travaux de finition.
Le Conseil accepte.

Budget communal : compte de gestion 2016

Le compte de gestion est le résultat de la comptabilité de la Trésorerie.

Aucune différence n'est constatée avec celle de la commune. Le compte de gestion est accepté.

Budget communal : compte administratif 2016

Le compte administratif est le résultat des dépenses engagées et des recettes recouvrées par l'ordonnateur (le Maire).

Les résultats d'exécution sont les suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 021 834.85 €
Recettes	1 200 696.23 €
Excédent de clôture	178 861.38 €

Section d' Investissement

Dépenses	798 100.49 €
Recettes	784 786.66 €
Déficit de clôture	13 313.83 €

Restes à réaliser

Dépenses	76 819.18 €
Recettes	127 096.64 €
Excédent	50 277.46 €

Besoin de financement

Déficit de clôture investissement 2016	13 313.83 €
Total besoin de financement	13 313.83 €

Hors de la présence de M. Christian BRUNIER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Budget communal : affectation du résultat

Constant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement
- Un déficit d'investissement

Le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultats de l'exercice 2016 :

Excédent de fonctionnement	178 861.38 €
Déficit d'investissement	13 313.83 €

Affectation :

Affectation compte 001 déficit reporté	13 313.83 €
Affectation compte 002 excédent reporté	100 000.00 €
Affectation section investissement (1068)	65 547.55 €

Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation :	12.19%
Taxe foncier bâti :	16.98%
Taxe foncier non bâti :	61.47%

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Participations financières au SIVOS LE THOU – LANDRAIS

Vu la délibération du SIVOS Le Thou – Landrais en date du 11 janvier 2017 portant adoption du budget primitif 2017, les participations financières de la commune du Thou au SIVOS sont les suivantes :

Participation à la section d'investissement :

Part totale commune du Thou : 28 400 €
Soit une participation trimestrielle de 7 100 €

Participation à la section de fonctionnement :

Part totale commune du Thou : 329 868 €
Soit une participation trimestrielle de :

- 1er trimestre (30 % somme totale due) : 98 960.40 €
- 2ème trimestre (20 % somme totale due) : 65 973.60 €
- 3ème trimestre (30 % somme totale due) : 98 960.40 €
- 4ème trimestre (20 % somme totale due) : 65 973.60 €

Subvention au bénéfice de l'association « Le Thou s'anime »

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association « Le Thou s'anime ». Marc CHARPENTIER, co-président, ne souhaite pas prendre part au vote et quitte l'Assemblée.

Le Conseil accepte.

Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal vote le Budget primitif de l'exercice 2017 qui s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses :	483 783.01 €
Recettes :	483 783.01 €

Fonctionnement :

Dépenses :	1 133 300 €
Recettes :	1 133 300 €

Réfection de la salle du Conseil Municipal. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection et d'agrandissement de la salle du Conseil Municipal ; il informe que ces travaux peuvent être financés par le Département dans le cadre du fonds de revitalisation.

Il propose le plan de financement ci-après :

Coût HT des travaux en régie	1 819.34 €
Entreprises (montants HT)	4 980.18 €
Total HT	6 799.52 €

Subvention attendue (25%) 1 699.88 €

Le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus proposé et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Budget annexe boulangerie : compte de gestion 2016

Le compte de gestion est le résultat de la comptabilité de la Trésorerie.

Aucune différence n'est constatée avec celle de la commune. Le compte de gestion est accepté.

Budget annexe boulangerie : Compte administratif 2016

Le compte administratif est le résultat des dépenses engagées et des recettes recouvrées par l'ordonnateur (le Maire).

Les résultats d'exécution sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	7 061.05 €
Recettes	27 433.16 €
Excédent de clôture	20 372.11 €

Investissement

Dépenses	6 459.71 €
Recettes	6 500.00 €
Excédent de clôture	40.29 €

Restes à réaliser

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Besoin de financement 0.00 €

Hors de la présence de M. Christian BRUNIER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe boulangerie.

Budget annexe boulangerie : affectation du résultat

Constant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement

Un déficit d'investissement

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultats de l'exercice 2016 :

Excédent de fonctionnement	20 372.11 €
Excédent d'investissement	40.29 €
Restes à réaliser	0 €

Affectation :

Affectation compte 001 excédent reporté	40.29 €
Affectation compte 002 excédent reporté	13 612.40 €
Affectation section investissement (1068)	6 759.71 €

Budget annexe boulangerie. Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget annexe primitif de l'exercice 2017.

Investissement :

Dépenses :	6 800.00 €
Recettes :	6 800.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 28 612.40 €

Recettes : 28 612.40 €

Budget annexe lotissement : compte de gestion 2016

Le compte de gestion est le résultat de la comptabilité de la Trésorerie.

Aucune différence n'est constatée avec celle de la commune. Le compte de gestion est accepté.

Budget annexe lotissement : Compte administratif 2016

Le compte administratif est le résultat des dépenses engagées et des recettes recouvrées par l'ordonnateur (le Maire).

Les résultats d'exécution sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses 45 257.50 €

Recettes 41 490.29 €

Déficit de clôture 3 767.21 €

Investissement

Dépenses 41 490.29 €

Recettes 0.00 €

Déficit de clôture 41 490.29 €

Restes à réaliser

Dépenses 0.00 €

Recettes 0.00 €

Besoin de financement 41 490.29 €

Hors de la présence de M. Christian BRUNIER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement.

Budget annexe lotissement : affectation du résultat

Constant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement

Un déficit d'investissement

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultats de l'exercice 2016 :

Déficit de fonctionnement 3 767.21 €

Déficit d'investissement 41 490.29 €

Restes à réaliser 0 €

Affectation :

Affectation compte 001 déficit reporté 3 767.21 €

Affectation compte 002 excédent reporté 41 490.29 €

Budget annexe lotissement. Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christian Brunier, maire, vote les propositions nouvelles du Budget annexe primitif de l'exercice 2017.

Investissement :

Dépenses : 575 929.29 €

Recettes : 575 969.29 €

Fonctionnement :

Dépenses : 666 777.50 €

Recettes : 666 777.50 €

Création de poste, modification de la durée hebdomadaire, suppression de postes et modification du tableau des effectifs

Considérant la nécessité d'augmenter la durée du temps de travail d'un agent administratif, Monsieur le Maire propose la création de poste suivante à compter du 1er avril 2017 :

Filière administrative :

1 adjoint administratif pour 23h00 hebdo

Il propose la suppression du poste suivant à compter du 1^{er} avril 2017 :

Filière administrative :

1 adjoint administratif pour 17h50 hebdo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les propositions ci-dessus exposées.

Au 1^{er} avril 2017, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative :

1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
2 adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} classe	Temps complet
1 adjoint administratif	23h00

Filière technique :

1 agent de maîtrise	Temps complet
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
4 adjoints techniques	Temps complet

Filière culturelle :

1 adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	31h00
---	-------

Parc éolien Landrais- -Chambon

Monsieur le Maire informe du projet de parc éolien sur les communes de Landrais et de Chambon et présente le dossier à l'Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée.

Budget annexe lotissement. Travaux de finition

Monsieur le Maire rappelle l'article R. 442-13 du Code de l'urbanisme autorisant un lotisseur – la commune en l'occurrence – à procéder à la vente des lots d'une opération avant l'exécution de tout ou partie des travaux prescrits.

Cette autorisation donne la possibilité de différer, en vue d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments, la réalisation du revêtement définitif de ces voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendants de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites.

Il précise que :

- La commune en tant qu'opérateur justifie une garantie d'achèvement des travaux
- Les crédits nécessaires sont prévus au « budget annexe lotissement » 2017.

Informations et questions diverses

Incendie dépôt communal : attente de devis et du jugement.

Marché fermier : 2 août 2017

Diagnostic d'assainissement collectif : un diagnostic est en cours et montre d'importants rejets d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement collectif saturant ainsi la station d'épuration. Affaire à suivre.

Cartes nationales d'identité : à compter du 15 mars 2017, l'instruction des demandes sera effectuée dans les mairies assurant le service passeports.

Fin de réunion 23h15